

À PROPOS

Syndicat de
l'enseignement
des Basses-Laurentides
sebl

Volume 8 – Numéro 8
Mai 2021

Un printemps sous le signe de la solidarité

Après une année mouvementée et un automne surchargé, voilà que contre toute attente le printemps apportera la fin de la négociation. Nous avons eu l'occasion de vous le rappeler, mais c'est quand même impressionnant de considérer qu'après 394 jours sans convention et 417 jours de pandémie nous voilà avec une entente signée! Le travail qui a été fait est colossal. Ce sont plus de 100 rencontres qui se sont tenues entre nos représentantes et représentants et celles et ceux de la partie patronale. Les gains sont majeurs : augmentations salariales significatives, reconnaissance de l'autonomie professionnelle, correction future d'une discrimination faite aux enseignantes en congé de maternité et aux enseignants en invalidité pour n'en nommer que quelques-uns. En tout, ce sont 43 gains, répondant à nos demandes, que nous aurons réussi à négocier. Le 29 avril dernier, ce sont 1712 personnes sur 1809 présentes qui se sont prononcées en faveur de l'entente de principe. Cette entente historique place la barre pour la prochaine négociation. Et oui, il faudra bientôt recommencer à réfléchir à ce que l'on souhaite encore puisque cette convention aura une durée de 3 ans dont près de la moitié est déjà passée. Ce n'est pas parce que nous nous réjouissons d'avoir signé une entente que tous les problèmes sont réglés. Le manque de services aux élèves en difficulté, la composition de la classe qui s'alourdit et le nombre d'échelons salariaux encore trop grand ne sont que quelques-unes des problématiques qui nous touchent encore. C'est avec une fierté accrue et un sentiment de solidarité fort que nous entamerons la prochaine phase de négociation le moment venu. En attendant, soyez fières et fiers. Fières et fiers de vous qui avez continué de porter l'école à bout de bras pendant la dernière année. Fières et fiers de vous qui avez rivalisé d'ingéniosité pour réinventer l'enseignement dans un contexte où les données sont sans cesse en mouvement : des élèves absents, des classes temporairement fermées et des règles sanitaires en changement. Fières et fiers de vous qui avez réussi à vous mobiliser malgré les obstacles. Il faudra s'approprier ces modifications, les faire vivre au quotidien, mais une chose à la fois. Il importe aussi de se rappeler que nos collègues syndiqués sont encore en négociation. Malgré la fonte du bloc de glace du 31 mars dernier, nous restons solidaires de celles et ceux qui partagent notre quotidien. Continuons de discuter avec nos collègues, de bien comprendre leurs revendications et de leur démontrer notre appui devant les patrons. C'est aussi ça être solidaire : s'intéresser aux autres et les appuyer publiquement.



31 mars : les quatre présidences des syndicats locaux devant la structure du glace



31 mars : manifestation des syndicats locaux

Dominique Sauvé



Dates importantes, évaluation, listes de priorité et séances d'embauche



	Date	Action
Évaluation	Au plus tard le 25 mai	Les directions informent le personnel enseignant du résultat de leur évaluation pour 2020-2021.
	Au plus tard le 7 juin	La personne faisant l'objet d'une évaluation négative peut demander, par écrit, une révision de la décision au SRH avec motifs à l'appui.
	Au plus tard le 18 juin	Réponse du SRH aux demandes de révision d'une évaluation négative.
Listes de priorité	Début juin	Parution de la version préliminaire de la liste de priorité.
	Au plus tard le 11 juin	Demande de révision du service cumulé en utilisant le formulaire RH-E-0304-AM-11 au SRH.
	Fin juin	Parution de la version officielle de la liste de priorité.
Séances d'embauche	28 juin	Séance d'embauche au primaire (postes à 100 %)
	5 août	Séance d'embauche au primaire
	30 juin et 6 août	Affectation pour la banque de candidature au primaire (par téléphone)
	11 août	Séance d'embauche au secondaire
	12 août	Affectation pour la banque de candidature au secondaire (par téléphone)

Claudine Fournier

Séance d'affectation à la FP et à l'EMC

2 Veuillez prendre note que la séance d'affectation virtuelle pour les enseignantes et enseignants de la formation professionnelle aura lieu le **mercredi 9 juin 2021 à 16 h 30** (branchement à 16 h 15). De plus, la séance d'affectation virtuelle à l'éducation en milieu carcéral aura lieu le **mardi 15 juin 2021 à 16 h 30** (branchement à 16 h 15). Un lien TEAMS sera envoyé par le Centre de services scolaire à toutes les enseignantes et tous les enseignants de ces secteurs.

Éric Coupal

PROTOCOLE D'ACCUEIL EN DÉBUT ET EN COURS D'ANNÉE POUR UN ÉLÈVE EN CLASSE SPÉCIALISÉE

Un protocole d'accueil a été proposé par le comité paritaire EHDAA pour soutenir les équipes lors de l'accueil d'une nouvelle ou d'un nouvel élève en classe spécialisée, soit en début ou en cours d'année. Vous pouvez [consulter ce protocole](#) sur le site Internet du SEBL sous l'onglet *Dossiers*, puis sous *EHDAA*.

Claudine Fournier

Localisation des classes d'adaptation pour 2021-2022

Lors de la rencontre du comité paritaire EHDAA du 22 avril dernier, le Service de l'organisation scolaire du CSSMI déposait les prévisions pour les groupes d'adaptation scolaire pour l'année 2021-2022. Il faut noter qu'il y a plus d'inscriptions à ce jour qu'on pouvait s'y attendre et que le Service de l'organisation scolaire a dû composer avec un manque de locaux dans plusieurs écoles. Comme chaque année, des rectifications peuvent survenir jusqu'en août. Voici les changements prévus en nombre de groupes :

	Prévisions 2020-2021 au 23 avril 2020	Nombre de groupes en 2020-2021	Prévision 2021-2022 au 22 avril 2021
Préscolaire/Primaire	129,5	130,5	126,5
Secondaire	117	117	121
École des Érables	14	14	14

Au primaire, malgré les 3 nouvelles classes et les 7 transferts, il y a tout de même 7 fermetures de groupes annoncées. Au secondaire, on compte 8 fermetures et 12 ouvertures. On nous a précisé qu'on répond aux besoins et que des changements peuvent encore se présenter jusqu'à la rentrée. Au moment d'écrire ces lignes, le CSSMI nous a annoncé l'ajout d'une classe langage au primaire et d'une classe 4 ans H au préscolaire.

Claudine Fournier

Évaluation de fin d'année à la FGJ : ce qu'il faut savoir

L'arrivée de la fin de cette année particulière amène diverses questions, notamment en lien avec l'évaluation. Pour tout savoir, nous vous invitons à prendre connaissance de ces quelques précisions ministérielles et encadrements légaux.

COVID-19, Foire aux questions, MEQ, 22 mars 2021

46. Est-ce que l'annulation des épreuves ministérielles pour l'année 2020-2021 aura un impact sur le passage au niveau supérieur?

Non. Au primaire et au 1^{er} cycle du secondaire, la décision relative à la promotion des élèves sera prise par l'équipe-école. Au 2^e cycle, la promotion se fera en fonction de la réussite dans chacune des matières. Ces décisions reposeront sur les notes du bulletin, lesquelles sont constituées à partir des évaluations effectuées par les enseignantes et les enseignants.

47. Est-ce que le Ministère donnera aux enseignants des balises permettant de déterminer si un élève est en mesure de passer à l'année suivante?

Il appartient à l'enseignante ou à l'enseignant de déterminer le résultat final des élèves dont elle ou il a la charge en fonction des apprentissages effectués conformément au programme d'études. Par ailleurs, compte tenu du contexte de la crise sanitaire actuelle, en janvier 2021, le Ministère a fourni une liste des apprentissages prioritaires. Les enseignantes et enseignants devront en tenir compte dans leur enseignement sans, bien sûr, se limiter à ceux-ci en fonction du contexte d'apprentissage.

48. L'évaluation doit-elle porter uniquement sur ce qui a été ciblé dans la liste des apprentissages prioritaires?

Les « apprentissages prioritaires » sont un outil d'aide à la planification puisqu'ils indiquent les apprentissages à traiter au premier plan dans le contexte de la pandémie, mais les enseignantes et les enseignants sont bien sûr invités à aller au-delà si le contexte le permet. Au moment des évaluations, les enseignantes et les enseignants, qui ont la responsabilité de la constitution des résultats des élèves dont ils ont la charge, seront en mesure de prendre en compte les apprentissages prioritaires ainsi que ceux qui auront fait l'objet d'enseignement en fonction de leur planification.

49. Le résultat final devra-t-il découler uniquement de l'évaluation des apprentissages prioritaires?

Les évaluations locales devraient permettre d'évaluer l'ensemble des apprentissages qui auront fait l'objet d'un enseignement en fonction de la planification de l'enseignant.

50. Le bulletin de la dernière étape doit-il comporter un résultat pour chacune des disciplines et chacune des compétences?

En conformité avec la modification au Régime pédagogique, un résultat est exigé pour toutes les matières à la deuxième étape. Pour les matières présentant des résultats détaillés (langue d'enseignement, langue seconde et mathématique), toutes les compétences devront être évaluées. Pour les matières présentant un résultat disciplinaire (éducation physique, éthique et culture religieuse ou arts), un résultat disciplinaire doit être fourni, mais toutes les compétences doivent être évaluées puisqu'il s'agit d'un bilan portant sur l'ensemble du programme.

51. Pour le bulletin de la dernière étape, est-ce possible d'utiliser la mention « non évalué » (NE)?

Non. Le bulletin doit être complet.

Loi sur l'instruction publique, article 19

Dans le cadre du projet éducatif de l'école, des programmes d'activités ou d'études établis par le ministre et des dispositions de la présente loi, l'enseignant a le droit de diriger la conduite de chaque groupe d'élèves qui lui est confié.

L'enseignant, possédant une expertise essentielle en pédagogie, a notamment le droit :

1° de prendre les modalités d'intervention pédagogique qui correspondent aux besoins et aux objectifs fixés pour chaque groupe ou pour chaque élève qui lui est confié;

2° de choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés.

Entente nationale, clause 8-1.05

Il revient à l'enseignante ou l'enseignant de choisir la démarche appropriée pour la préparation et la présentation de ses cours dans les limites des programmes autorisés. [...]

Bref, cela ne peut être plus clair, les enseignantes et enseignants disposent de toute l'autonomie nécessaire pour planifier les **apprentissages, évaluer et porter un jugement**. Des suggestions d'autres personnes peuvent être les bienvenues, mais les choix vous appartiennent. En ce sens, **AUCUNE PRESSION** ne doit être tolérée afin de gonfler les résultats ou la réussite!

Pascal Morand

MESSAGE AUX FUTURES PERSONNES RETRAITÉES

La trousse de l'APRFAE, un incontournable pour bien préparer la retraite!

Vous prenez votre retraite cette année? Vous devez absolument vous procurer la trousse de l'Association des personnes retraitées de la FAE (APRFAE) préparée à votre attention. Présentée dans une enveloppe à l'effigie et aux couleurs de l'Association, la trousse est disponible au SEBL ou par courriel si vous en faites la demande. Elle contient plusieurs documents qui vous permettront de bien vivre cette transition. Les formulaires appropriés pour conserver l'assurance vie et adhérer au régime d'assurance maladie complémentaire s'y retrouvent. Cette trousse est également disponible sur demande en version électronique à retraites@aprfae.ca.



Nelson Costa

Le mandat du Comité exécutif du Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides (SEBL) vient à échéance le 30 juin 2021. Le 6 avril dernier se terminait la période de mise en candidature. À la suite de cette période, le président du comité des élections désire vous informer de l'élection par **acclamation** des candidates et candidats suivants :

Présidence

Madame Dominique Sauvé,
École secondaire Rive-Nord

Vice-présidence à la vie professionnelle

Madame France-Dominique Béland,
École secondaire Liberté-Jeunesse

Vice-présidence à l'adaptation scolaire

Madame Claudine Fournier,
École Arc-en-ciel

Vice-présidence aux relations de travail

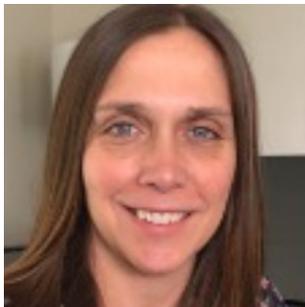
Monsieur Thierry Lajeunesse,
École secondaire Jean-Jacques-Rousseau

Vice-présidence aux finances, au secrétariat et à l'administration

Monsieur Nelson Costa,
École Saint-Gabriel

Le 20 avril 2021 débutait la campagne électorale pour les candidates au poste de **vice-présidence à l'EDA-FP-EMC et à la vie syndicale**. Les candidates à ce poste sont :

4



Madame **Isabelle Dallaire**
École Arc-en-ciel



Madame **Pascale Vinet**
Centre multiservice de
Sainte-Thérèse

Le comité des élections vous invite à aller voir les présentations de chacune des candidates à l'adresse suivante : <https://app.votez.com/SEBL-Elections-2021/candidats>.

Pour la première fois dans l'histoire du SEBL :

- Le 20 mai 2021, de 17 h 30 à 18 h 30, une soirée électorale virtuelle sera organisée. Vous avez déjà reçu une invitation pour vous inscrire à cet événement. Lors de cette soirée, vous pourrez entendre les présentations des candidates et aussi poser des questions.
- Le 26 mai 2021, de minuit à 18 h, les membres pourront voter par scrutin électronique. Ce mode de scrutin a été retenu par l'Assemblée des personnes déléguées parce qu'il s'avère fiable et facilement accessible par tous les membres, quel que soit leur statut d'emploi, y compris celles et ceux en congé, absents ou en télétravail. Le jour avant le vote, vous recevrez un courriel personnalisé avec votre code d'accès vous permettant de voter le 26 mai 2021.

Pour tout renseignement, prière de contacter le président du comité des élections, M. François Lemay, à elections@lesebl.ca.

François Lemay
Président du comité des élections

Le 26 mai 2021, je VOTE!

Capsule pour les nouveaux profs



Au moment de lire ces lignes, le temps commence à dénouer vers la fin de l'année. Ce qui n'était qu'un mirage en février est désormais une terre concrète à l'horizon! Autant pour celles et ceux qui attendent d'accéder à une liste de priorité ou de rappel que celles et ceux qui poursuivent leur processus d'évaluation, il y a une date à retenir : le **25 mai**. C'est la date à laquelle les directions d'établissement doivent remettre les rapports d'évaluation au Centre de services scolaire (CSS). D'ici là, sois proactive et proactif pour t'assurer que le processus suit bien son cours. Pendant la première semaine de juin, un projet de liste de priorité et de rappel

sera mis en ligne par le CSS. Assure-toi que ton nom y figure avec les bonnes données. Peu importe ton questionnement, n'hésite pas à te référer à la personne déléguée de ton établissement ou communique avec nous par courriel à syndicat@lesebl.ca ou par téléphone au 450-979-4613. Comme le dit si bien le sage : on ne lâche pas!

Éric Coupal

Responsabilités du comité-école EHDAA en fin d'année

C'est actuellement le moment opportun pour faire un bilan de la façon dont l'organisation des services a été vécue cette année et de faire des recommandations pour l'organisation des services pour la prochaine rentrée. Les mesures budgétaires ne sont pas encore toutes connues, mais vous pouvez tout de même vous baser sur les montants reçus cette année pour faire vos projections. Vous devez en profiter aussi pour faire des recommandations sur les modalités d'accès aux services et sur les mandats des enseignantes-ressources et enseignants-ressources et des enseignantes-orthopédagogues et enseignants-orthopédagogues. N'oubliez pas que vous pouvez vous référer au [guide sur le comité-école EHDAA](#) pour toute question en lien avec les mandats de ce comité.

Claudine Fournier



Nous, les profs,

SOLIDAIRES DE NOS COLLÈGUES EN GRÈVE!

Comme vous le savez nos collègues syndiqués qui travaillent avec nous dans les écoles sont encore sans contrat de travail. En ce sens, exprimons notre solidarité en nous affichant à l'écran ou dans l'école à l'aide du matériel visuel *Nous les profs, solidaires de nos collègues en grève* (arrière-plan et une version affiche à imprimer).

Nous vous rappelons aussi qu'en cas de grève de vos collègues il n'est évidemment pas question de franchir les piquets de grève pour des questions de sécurité et de solidarité.

Éric Coupal

5

Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides
sebl

Coordonnées
4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7
Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615
Site Web : www.lesebl.ca – Courriel : syndicat@lesebl.ca
Facebook : www.facebook.com/seblaurentides